

# Dépérissement du chêne



▲ OCT/2020

## LES MOYENS D'AGIR POUR LES ÉLUS

### LE POINT SUR LA SITUATION DANS LE CHER ET L'INDRE

Après trois années de sécheresse exceptionnelle, les chênes sessiles et pédonculés montrent des signes d'affaiblissement. Cette situation préoccupante doit être anticipée.

L'Office national des forêts (ONF) et la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) ont rédigé une fiche d'information à destination des élus afin de les accompagner dans la gestion de cette situation.



## 1. LES CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DÉJÀ VISIBLES

### Des températures inégalées depuis trois étés

Les sécheresses estivales et automnales exceptionnelles de 2018 et 2019 couplées à des températures anormalement élevées sur une période longue, ont eu de fortes conséquences sur les arbres. Ces étés sont les plus chauds avec des températures jamais enregistrées par Météo France depuis 1900. Ces conditions climatiques exceptionnelles ont mis à mal les peuplements forestiers, déjà perturbés par les épisodes de sécheresse et de chaleur localement importants de 2015 à 2017.

Les conditions climatiques de 2020 semblent dans la continuité des observations de 2018 et 2019.

### Un dépérissement qui s'accélère

Un dépérissement est un processus faisant intervenir de multiples causes. Cela se traduit sur l'arbre par une perte de vitalité et des mortalités de rameaux et de branches. On observe alors un éclaircissement de son sommet. Si plus

de 75 % des branches sont sèches, l'arbre ne pourra plus fournir l'énergie nécessaire à sa survie.

Les facteurs qui influencent la résistance des arbres aux aléas climatiques ou à des attaques parasitaires sont la nature de la station forestière<sup>1</sup> et l'âge de l'arbre, qui lorsqu'il est avancé, est un facteur de moindre résistance.



<sup>1</sup> Une « station forestière » est une étendue de terrain de superficie variable (quelques mètres carrés à plusieurs dizaines d'hectares), homogène dans ses conditions physiques et biologiques : climat local, topographie, géomorphologie, sol, composition floristique et structure de la végétation spontanée.

À ce stade, les premiers retours montrent un affaiblissement de chênes sessiles ou pédonculés de place en place sur certains massifs essentiellement situés dans le Berry et le Bocage Bourbonnais, et dans une moindre mesure en région Centre Val-de-Loire. Cette situation n'est pas nouvelle, les grandes sécheresses comme en 1976 ont déjà provoqué des phénomènes de ce type. Ce qui surprend, c'est la rapidité avec laquelle un arbre dominant<sup>2</sup> peut se dégrader. Quelques mois suffisent. Ce sont des effets visibles du changement climatique.

## DÉPÉRIS, le protocole de suivi des arbres

Afin d'évaluer l'état de santé des forêts, le département santé des forêts (DSF)<sup>3</sup> a mis en place une veille sanitaire sur l'ensemble des massifs. Cette nouvelle méthode d'estimation simplifiée de l'état des houppiers est appelée DÉPÉRIS. Elle repose sur la notation d'un panel d'arbres par massif sur la base de deux critères : la mortalité de branches et le manque de ramification. Cet outil simple permet de donner des indicateurs afin de caractériser le dépérissement toutes essences confondues et de suivre son évolution dans le temps.

### Chiffres clés

Fin août 2020, les produits dépérissants représentent en volume total sur les deux départements Cher et Indre :

>>> **560 m<sup>3</sup>** pour les forêts des collectivités  
 - Cher **360 m<sup>3</sup>**  
 - Indre **200 m<sup>3</sup>**

>>> **24 000 m<sup>3</sup>** en forêt domaniale  
 (essentiellement sur Vierzon-Vouzeron)

Cela représente en moyenne pour les deux départements entre 10 % et 15 % de la récolte habituelle. Les volumes seront affinés après la campagne de désignation. Ils devraient donc augmenter courant de l'automne.



## À SAVOIR...

### Diagnostiquer le dépérissement et agir

Tous les peuplements sont sous surveillance pour que l'ONF propose à la commune un passage en coupe de récolte sanitaire si le volume et la valeur escomptés par hectare sont significatifs. Si les chênes sont en bordure de route, il sera nécessaire de les récolter pour sécuriser l'espace.

Le dépérissement du chêne est un phénomène progressif. Selon les critères définis par le DSF, un peuplement est considéré comme dépérissant seulement si plus de 50 % des arbres sont atteints de façon irréversible. Dans cette situation, la question de leur renouvellement se posera à court terme.

Selon les conseils du DSF, il convient de conserver sur pied les arbres affaiblis mais viables tant qu'ils ne présentent pas de signes de piqûre risquant d'affecter la qualité du bois. On préserve ainsi, aussi longtemps que possible, la stabilité globale de la parcelle en concentrant la récolte sur les arbres de qualité condamnés à court terme. Le maintien de quelques chênes ou hêtres mourants de faible qualité augmente la qualité environnementale du peuplement sans générer de risque sanitaire particulier, contrairement à certains dépérissements dans les résineux.



Piqûre sur chêne

## 2. LE RÔLE DES ÉLUS

### Quelle stratégie de commercialisation des chênes dépérissants pour les communes ?

Dans le cadre de sa mission de mise en œuvre du régime forestier dans les forêts des collectivités, l'ONF propose chaque année aux communes forestières les parcelles à exploiter et les modes de commercialisation des produits bois issus de l'exploitation.

C'est aux élus que revient la décision, lors d'une délibération en conseil municipal, de récolter certaines parcelles forestières et de choisir un mode de commercialisation concordant aux exigences de la commune. L'ONF mettra en œuvre les décisions de la commune.

Dans un contexte de dépérissement, la stratégie vise à récolter et à commercialiser en priorité les arbres dépérissants de bonne qualité avant qu'ils ne se déprécient.

<sup>2</sup> Arbre dominant : arbre dont la cime dépasse de façon visible le niveau général du couvert forestier.

<sup>3</sup> DSF : réseau de forestiers qui surveille les forêts, diagnostique les problèmes sylvosanitaires, aide et conseille les gestionnaires et les propriétaires. Il suit l'évolution et l'impact des ravageurs des forêts et identifie les éventuels problèmes émergents.



En fonction de leur répartition, isolés ou en nombre sur une parcelle, les bois seront vendus façonnés ou sur pied. Pour les bois sur pied, l'exploitation devra être réalisée rapidement. Les houppiers seront réservés afin de faciliter la sortie des grumes. L'enjeu est que l'ensemble de la coupe soit terminée le plus rapidement afin que la parcelle soit libre si d'autres dépérissements apparaissent au printemps suivant.

Il est important de mettre toutes les chances de son côté pour faciliter le renouvellement forestier. Pour cela, un bon réseau de cloisonnements d'exploitation est indispensable pour préserver les sols du tassement, qui est un facteur aggravant du dépérissement.

### Quelle valorisation des bois ?

Il est encore un peu tôt pour une analyse. Le marché est déjà bousculé par les effets de la COVID sur les échanges économiques. Les ventes d'automne seront donc un test.

### Quelles mesures de sécurisation des forêts ?

Tout propriétaire ou gestionnaire doit prévenir les risques d'accidents qui pourraient survenir aux personnes et aux biens dus au dépérissement de tout ou partie d'un peuplement forestier. En effet, il peut en résulter à terme des chutes de branches. Il s'avère alors nécessaire d'interdire ou de limiter les accès aux forêts et d'informer l'ensemble des usagers des risques encourus.

Les risques incendies sont également à prendre en compte par les élus, d'autant plus que le dépérissement du chêne augmente la quantité de bois mort en forêt. En 2019, certaines forêts de l'Allier ont été fermées en raison des risques d'incendie.

Cette mesure, courante dans les massifs du Sud, est exceptionnelle dans le Centre. Et pour cause, cela n'était jamais arrivé précédemment. Même si aucun feu n'a été déclaré ni en 2019 ni en 2020, les élus doivent être vigilants et anticiper les risques de demain en s'appuyant sur un cadre réglementaire adapté et évolutif.

### Et après ?

Pour la chênaie, nous ne sommes qu'au début du phénomène avec des dépérissements de place en place. La première étape est celle du diagnostic en posant des indicateurs fiables pour suivre l'évolution (DÉPÉRIS). Des mesures ont déjà été prises pour garantir la sécurité des lieux d'accueil du public.

Selon la densité et l'état des arbres restant après récolte, certaines parcelles devront basculer en régénération tant qu'il y a encore assez de semenciers pour assurer une régénération de qualité. Des survols par drone des zones dépérissantes sont organisés pour aider les forestiers à délimiter les surfaces à expertiser dans cette perspective.



### Rôle du maire

- interdire par arrêté municipal, si nécessaire, l'accès du public aux massifs concernés dans la commune ;
- mettre en place les mesures de sécurité nécessaires : informations aux usagers, exploitation des arbres dangereux ;
- contrôler le respect des arrêtés municipaux et préfectoraux.

La Fédération nationale des Communes forestières peut vous apporter son aide dans la rédaction de ces documents ou vous transmettre des exemples de documents.



### Rôle de l'ONF

Dans le cadre de sa mission de mise en œuvre du régime forestier dans les forêts des collectivités, l'ONF suit l'évolution des dépérissements et alerte, en cas de besoin, le propriétaire sur la nécessité d'intervenir (signalisation sur le terrain, limitation ou interdiction d'accès à la forêt, exploitation des arbres dangereux...).

En forêt communale et sectionale, l'ONF alerte par écrit la collectivité sur le risque d'organiser de l'affouage sur des parcelles où la présence de nombreux arbres morts ou dépérissants crée un danger avéré. La collectivité sera invitée par l'ONF à privilégier la vente des coupes dans ces parcelles identifiées comme à danger accru. Néanmoins, la collectivité reste décideuse et est libre d'orienter une parcelle vers l'affouage.



## Quelle reconstitution post-sécheresse ?

Les arbres que l'on plante aujourd'hui atteindront leur pleine croissance dans 40 à 60 ans pour les espèces à croissance rapide, dans 100 jusqu'à 200 ans pour d'autres comme le chêne. À ces échéances, les paramètres climatiques auront significativement évolué. L'ampleur des dépérissements et l'environnement climatique qui se dessine imposent de repenser les stratégies de reconstitution des peuplements avec l'objectif d'augmenter la résilience et la capacité d'adaptation des forêts.



La réflexion, conduite en concertation avec les partenaires de la Fédération nationale des Communes forestières et de l'ONF au niveau national et dans les territoires (services de l'État, Régions, collectivités locales, filière forêt-bois, scientifiques, milieu associatif...) s'oriente vers la diversification des pratiques en termes d'essences comme de sylviculture. Nous parlons de « **forêt mosaïque** ». L'objectif est :

- **de renforcer** la diversification des essences, à l'instar des expérimentations menées dans les îlots d'avenir ;
- **d'adapter** les modalités du renouvellement dans l'espace forestier.

L'approche retenue pour les forêts publiques pourrait donc se traduire de la manière suivante :

### • Privilégier la régénération naturelle

Si l'essence qui existe reste bien adaptée, la reconstitution naturelle (c'est-à-dire sans recourir à la plantation) est à privilégier autant que possible, en cherchant à tirer bénéfice de la diversité locale et de la capacité d'évolution des arbres, gage d'adaptation aux changements climatiques.

### • Adapter les essences

Les incertitudes sur les changements globaux obligent le forestier à évaluer l'intérêt de diversifier davantage les essences en plantant des espèces ou des provenances d'arbres mieux adaptées à nos climats futurs. La mise en œuvre de telles plantations est toutefois plus coûteuse que la régénération naturelle. Les forestiers devront sélectionner des arbres combinant une capacité de production satisfaisante en cas de sécheresse modérée ou sévère, sans pour autant réduire la base génétique des espèces.

Le choix des espèces forestières (et leur provenance) sera un élément déterminant pour la reconstitution des forêts. La mise en place de peuplements mélangés (par opposition aux peuplements mono-spécifiques) est à privilégier, sans écarter a priori telle ou telle essence. Le fil directeur doit être le développement d'une diversité forestière accrue, gage de résilience et d'une meilleure résistance aux incertitudes et aux à-coups du climat futur.

### • Veiller à l'équilibre forêt-gibier

Quel que soit le mode de reconstitution choisi (régénération naturelle ou plantation de nouvelles essences), la forêt ne se perpétuera que si les graines et les jeunes pousses ne sont pas massivement consommées par les cervidés. Les populations trop abondantes de sangliers constituent également une menace pour la reconstitution des peuplements détruits. Il est indispensable sur ces secteurs de réduire fortement les populations et de mettre fin à des pratiques de nourrissage qui conduisent à une dégradation et un appauvrissement des milieux forestiers.

S'assurer de l'existence d'un équilibre faune/flore – et le cas échéant le restaurer – est une condition impérative pour une reconstitution réussie. En cas de déséquilibre faune-flore avéré, la commune propriétaire doit demander la prise de mesures adéquates : obtenir un plan de chasse avec un niveau de prélèvement indispensable pour garantir le renouvellement de la forêt.

## CONTACTS

### ONF

Direction générale  
2 avenue de Saint-Mandé - 75570 Paris Cedex 12  
Tél. : 01 40 19 58 00  
[www.onf.fr](http://www.onf.fr)

### FNCOFOR

13 rue du Général Bertrand  
75007 Paris  
Tél. : 01 45 67 47 98  
[www.fncofor.fr](http://www.fncofor.fr)